

## Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

**Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke tenue le 22 juin 2017 à 16h30 au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central à Bury.**

### Présence :

- M. David Price, délégué Ville de Sherbrooke
- Mme Hélène Dauphinais, déléguée Ville de Sherbrooke
- Mme Kathleen Gélinas, déléguée Ville de Sherbrooke
- Mme Annie Godbout, déléguée substitut Ville de Sherbrooke
- M. Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Walter Dougherty, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Kenneth Coates, délégué MRC du Haut-Saint-François
- M. Yann Vallières, délégué substitut MRC du Haut-Saint-François

### Personnes ressources :

- M. Dominic Provost, directeur général MRC et CLD du Haut-Saint-François
- M. Bernard Ricard, directeur adjoint CLD du Haut-Saint-François
- M. Denis Gélinas, directeur des projets majeurs Ville de Sherbrooke
- M. Jean-François Sornin, directeur général de Valoris
- Mme Odile Goulet, directrice générale adjointe de Valoris

### 1) Ouverture de la séance ;

La présidente Mme Hélène Dauphinais déclare la séance ouverte.

### 2) Adoption de l'avis de convocation ;

L'avis de convocation a été transmis en main propre à chaque délégué.

### 3) Adoption de l'ordre du jour ;

#### Résolution 2017-06-22-0556

Proposé et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que :

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption de l'avis de convocation ;
- 3) Adoption de l'ordre du jour ;
- 4) Procès-verbal ;
  - a) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 25 mai 2017 (document joint) ;
  - b) Suivi du procès-verbal ;
- 5) Période de questions ;
- 6) Finance ;
  - a) Tarification (document remis sur place) ;
  - b) Contribution (document remis sur place) ;
  - c) Contrat pour le traitement des matières organiques – retour des contaminants (document remis sur place) ;
- 7) Opération ;
  - a) Tonnage (document joint) ;
- 8) Centre de tri ;
- 9) Affaires nouvelles ;
  - a) Avis de motion
- 10) Date de la prochaine réunion : à déterminer ;
- 11) Levée de l'assemblée.

**Adopté**

#### **4) Procès-verbal ;**

##### **a) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 25 mai 2017 (document joint);**

##### **Résolution 2017-06-22-0557**

Proposé et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 25 mai 2017.

**Adopté**

##### **b) Suivi du procès-verbal ;**

Aucun suivi.

#### **5) Période de questions ;**

Aucune question.

#### **6) Finance ;**

##### **a) Tarification (document remis sur place) ;**

Les activités de Valoris sont déficitaires. Les frais d'intérêts et de remboursement de la dette sont plus importants que la capacité de paiement de la Régie. Afin de minimiser l'impact sur l'année en cours, il est proposé d'augmenter le tarif pour le traitement des matières résiduelles d'origine résidentielles, puisqu'il s'agit de la catégorie de tonnage la plus importante.

##### **Résolution 2017-06-22-0558**

Proposé et résolu unanimement que le tarif pour les matières résiduelles d'origine résidentielles des partenaires soit augmenté de 45\$/tonne et que le tarif des clients soit augmenté de 20\$/tonne, et ce, à compter du 1er juillet 2017.

**Adopté**

##### **b) Contribution (document remis sur place) ;**

Le bilan des coûts de construction du centre de tri est maintenant de 34 373 125\$. Lorsqu'on tient compte du financement disponible de 31 617 813\$, de la subvention de 750 000\$ de la FCM et du surplus libre accumulé utilisé et du BO d'un montant de 958 946\$, il y a un dépassement de coûts de 1 796 366\$ (taxes nettes).

Comme il y a des excédents de dépenses en immobilisation, ce que Valoris peut faire c'est transmettre à ses partenaires, soit la Ville de Sherbrooke et la MRC du Haut-Saint-François, un règlement imposant une contribution (quote-part) pour ces excédents.

##### **Résolution 2017-06-22-0559**

Proposé et résolu unanimement que les procédures soient entreprises auprès des partenaires et des instances requises pour le paiement de dépenses d'immobilisation excédentaires aux dépenses financées en vertu du Règlement no 11 pour la construction du centre de tri et ce, pour une première tranche d'un montant de 1 009 233\$ et qui seront remboursées au moyen d'une quote-part des municipalités partenaires.

Il est également résolu que le directeur M. Jean-François Sornin, soit autorisé à signer tout document en lien avec ce dossier.

**Adopté**

##### **c) Contrat pour le traitement des matières organiques – retour des contaminants (document remis sur place) ;**

Les matières organiques extraites par le centre de tri sont envoyées chez Englobe pour être compostées. Le coût de traitement est de 56.43\$ / tonne (plus taxes). La matière organique provenant de l'usine est contaminée par divers déchets et ce, en quantité plus importante que ce qui était prévu au devis. Englobe demande un tarif spécial pour le retour de ces déchets chez Valoris.

##### **Résolution 2017-06-22-0560**

Proposé et résolu unanimement qu'un tarif spécial de 62.00\$/tonne (non taxable et sans redevance) soit accordé à Englobe pour le retour des rejets de traitement des matières organiques extraites du centre de tri et ce, uniquement pour le traitement de ces matières dans le cadre du contrat actuellement en cours.

Il est également résolu que M. Jean-François Sornin soit autorisé à signer tout document en lien avec ce projet.

**Adopté**

## **7) Opération ;**

### **a) Tonnage ;**

Le tonnage enfoui de janvier à mai 2017 est de 27 639.503 tonnes comparativement à l'an passé qui était de 25 926.272 tonnes pour la même période.

## **8) Centre de tri ;**

L'équipement radiologique a été brisé pendant 2 semaines, la matière organique n'a pu aller chez GSI.

## **9) Affaires nouvelles ;**

### **a) Avis de motion ;**

AVIS DE MOTION est donné par Mme Hélène Dauphinais à l'effet qu'il sera adopté lors d'une prochaine assemblée le règlement d'emprunt numéro 19 pour les dépenses reliées à la démarche requise pour agrandir le lieu d'enfouissement technique de Valoris.

## **10) Date de la prochaine réunion ;**

Réunion régulière : à déterminer.

## **11) Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 17h00.

---

Mme Hélène Dauphinais, présidente

---

M. Jean-François Sornin, secrétaire-trésorier